

**Question écrite du 24 novembre 2010 de Mmes Ariane Arlotti et Maria Pérez:
«Attribution des subventions: pourquoi n'existe-t-il pas à la Ville de Genève de droit de recours?»**

Sachant qu'un dossier de demande de subventions peut être refusé sans motivation du département concerné, pourquoi n'existe-t-il pas un droit de recours tel qu'il en existe par exemple à la Confédération pour l'attribution de fonds pour le cinéma?